AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2142
FR0000062101-FS1087

18 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2025, la société Casinvest[1] a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 décembre 2025, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES (SFCMC), et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES hors marché.

[1] Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois contrôlée par la société Qatari Diar Real Estate Investment Company.